

Gouvernement du Québec

### Décret 1092-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Paquet comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Roger Paquet, directeur général adjoint à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au salaire annuel de 114 806 \$, à compter du 24 septembre 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Roger Paquet, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36920

Gouvernement du Québec

### Décret 1093-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de madame Geneviève Bouchard comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Geneviève Bouchard, secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aux mêmes classements et salaire annuel, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Geneviève Bouchard, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36921

Gouvernement du Québec

### Décret 1094-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Jacques Doré comme sous-ministre adjoint au ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Doré, sous-ministre adjoint par intérim au ministère du Travail, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 104 967 \$, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Jacques Doré, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36922

Gouvernement du Québec

### Décret 1095-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Madore comme sous-ministre adjoint au Tourisme au ministère de l'Industrie et du Commerce

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Madore, directeur général de la concertation et des services à l'organisation à Tourisme Québec au ministère de l'Industrie et du Commerce, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint au Tourisme à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 98 344 \$, à compter du 24 septembre 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Robert Madore, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36923